



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2296 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2017 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. On y trouvera un historique et une analyse de l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour, notamment des principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, au cours de la période allant du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017. Dans le présent rapport sont également décrites les mesures prises par la Mission pour atteindre ses objectifs et un point est fait sur le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD.

II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, les affrontements armés au Darfour continuent de baisser en intensité, et aucun combat de grande ampleur entre le Gouvernement et les groupes rebelles n'a été signalé, y compris dans le Jebel Marra. Le Gouvernement a maintenu la suprématie militaire qu'il avait imposée lors de ses précédentes campagnes contre les rebelles, et signé plusieurs accords de paix avec des factions dissidentes. De même, les affrontements intercommunautaires ont été moins nombreux que pendant la période précédente, ce qui est en partie dû à la fin de la saison des récoltes et aux interventions des autorités locales, appuyées par la MINUAD, afin d'empêcher une nouvelle escalade du conflit et de promouvoir la réconciliation. Toutefois, les attaques contre les déplacés et les civils pour des questions de territoire, d'eau et de moyens de subsistance se sont poursuivies, en particulier celles commises par des milices armées. Encouragés par la disponibilité des armes, des groupes criminels s'en sont également pris violemment à des civils et à des fonctionnaires. L'ampleur globale des déplacements est restée la même. Malgré une amélioration des conditions de sécurité, la dynamique du conflit au Darfour a été la conséquence du caractère instable et imprévisible de la situation sur le terrain ainsi que de l'absence de progrès tangible en ce qui concerne la lutte contre les causes et les conséquences du conflit.



Combats entre les forces du Gouvernement soudanais et les mouvements armés

3. Le cessez-le-feu unilatéral proclamé le 10 octobre 2016 par le Président soudanais Omar Hassan A. Al-Bashir a été prolongé d'un mois le 31 décembre, puis de six mois le 15 janvier 2017. De même, le cessez-le-feu de six mois déclaré le 30 octobre 2016 par le Front révolutionnaire soudanais, une coalition rebelle, est resté en vigueur.

4. Aucun affrontement n'a été signalé entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles, y compris les factions Abdul Wahid et Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (respectivement ALS-AW et ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE). Néanmoins, les tensions avec des éléments de l'ALS-AW ont persisté à Sortoni, au Darfour septentrional, ville que les civils avaient fuie lors des derniers affrontements ayant eu lieu dans le Jebel Marra. Le 26 décembre 2016, 18 soldats des Forces armées soudanaises qui se déplaçaient à bord de deux véhicules armés ont tenté de pénétrer dans le camp de déplacés de Sortoni pour des raisons inconnues mais ils sont repartis dès que des soldats de la MINUAD se sont approchés. Le 14 janvier 2017, après que des coups de feu ont été entendus pendant deux jours consécutifs à Sortoni, deux déplacés affirmant avoir été attaqués par des milices arabes ont demandé à être soignés par du personnel de la MINUAD. Al Sadiq Adam Abdulkarim, le commandant de l'ALS-AW dans la zone, ayant exigé que la Mission cesse immédiatement toutes ses activités, celle-ci n'a pu évacuer l'un des blessés, qui est décédé. Le 21 janvier, Adam Abdulkarim a fait défection et signé, à El Fasher, un accord de paix avec le Gouvernement qui prévoyait son intégration, ainsi que celle de quelque 500 combattants, dans les Forces armées soudanaises. Depuis, Sortoni a connu un regain de tensions. Le 9 mars, des déplacés ont menacé d'expulser du camp tous ceux qui avaient fait défection pour se rallier au Gouvernement si la MINUAD ne les évacuait pas dans les 48 heures.

Conflits locaux et violences intercommunautaires

5. Les violences intercommunautaires ont continué de menacer les civils dans tout le Darfour. Bien que le nombre d'accrochages violents ait diminué au cours de la période considérée par rapport à la période précédente, le niveau d'insécurité est resté sensiblement le même. Au total, huit cas de conflits locaux et de violences intercommunautaires ayant entraîné la mort de 45 personnes ont été recensés au cours des trois derniers mois, ce qui représente une légère baisse par rapport aux huit conflits et 118 décès de la période précédente et rend compte de l'apaisement des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs à la fin de la saison des récoltes ainsi que des efforts de réconciliation déployés par le Gouvernement et la MINUAD. Dans les États du Darfour central et du Darfour occidental, des milices arabes ont affronté des agriculteurs Four et Massalit, respectivement, et des rivalités tout aussi meurtrières ont éclaté entre tribus arabes, telles que les Beni Hussein et les Rizeigat du nord au Darfour septentrional et les Maaliya et les Rizeigat du sud au Darfour oriental. Ces hostilités étaient liées à des différends non résolus concernant les terres, les moyens de subsistance et les ressources naturelles et ont été exacerbées par la prolifération des armes.

6. Au Darfour central, une série d'affrontements entre les tribus Four et Misseriya à Moukjar, à la suite d'un contentieux entre plusieurs personnes dans un

marché local, a provoqué la mort de trois Fours entre le 22 et le 24 décembre 2016. Par conséquent, les Forces armées soudanaises et la police ont renforcé leur présence et un accord de paix a été signé le 28 janvier 2017. À la suite d'affrontements entre Misseriya et Rizeigats à cause de différends personnels, deux Misseriya et un Rizeigat ont été tués le 25 janvier 2017 à Oum Doukhoun et les Rizeigat ont accepté d'indemniser les Misseriya pour la perte de l'un des leurs le 29 janvier.

7. Le 5 janvier 2017 au Darfour occidental, les Aoulad Zeïd, un sous-clan de la tribu des Rizeigat du nord, ont affronté des agriculteurs Massalit à Geneina pour des différends liés au bétail, et six Massalits ont été tués. Les agriculteurs Massalit ont également été attaqués 11 ont été blessés par des Arabes armés dans la région d'Arara le 19 janvier, apparemment en représailles de leur participation à l'arrestation d'un nomade arabe par la police soudanaise. Dans les environs de Silea, des allégations de vols ont été à l'origine d'une embuscade tendue par un groupe de Rizeigat à des hommes de la tribu Zaghawa le 29 janvier, en dépit d'un accord de cessation des hostilités conclu en décembre 2016, et deux membres de chaque tribu auraient été tués. Étant donné que les deux parties ont poursuivi leur mobilisation, des forces conjointes soudano-tchadiennes ont été déployées pour maîtriser la situation.

8. Malgré l'accord de paix signé en 2014, les tensions se sont accrues entre les tribus Beni Hussein et Rizeigat du nord au Darfour septentrional, en particulier à Sereif, où la communauté Beni Hussein a continué de faire face à des restrictions d'accès à proximité des mines d'or de Jabal Amer qui sont contrôlées par une milice Rizeigat du nord. Les relations entre les deux tribus se sont également détériorées autour du village de Jemeza, les Rizeigat du nord ayant refusé de quitter les terres qu'occupaient les Beni Hussein jusqu'à leur fuite en 2013, à la suite d'affrontements intercommunautaires d'une grande violence pour s'assurer l'accès aux mines d'or. Le 11 janvier 2017, des différends liés au vol de bétail entre la tribu Beni Hussein et le sous-clan Aoulad Zeïd à Sereif se sont soldés par l'enlèvement de deux Beni Hussein. Les deux groupes sont parvenus à un accord le 18 janvier 2017 et le Ministre soudanais des ressources minérales s'est rendu dans la région le 13 février et s'est entretenu avec les deux groupes.

9. Au Darfour oriental, les tribus Rizeigat du sud et Maaliya se sont affrontées près d'Abou Karinka les 1^{er} et 18 février 2017 à cause de différends liés au vol de bétail. Le 19 février, sept Bertis sont morts lors d'une fusillade ayant éclaté suite à la destruction d'une ferme Bertis par le sous-clan Agarba des Maaliya à Nair, à l'est d'Abou Karinka. Les forces gouvernementales ont été déployées dans la région, mais le 20 février, des membres de la communauté Bertis ont attaqué et incendié deux villages Maaliya non loin d'Abou Karinka. Au total, 17 Bertis et 3 Maaliyas auraient été tués lors de ces attaques. Une patrouille de vérification de la MINUAD est arrivée à Abou Karinka le 21 février, mais des agents du Service national de renseignement et de sécurité et de la police lui ont interdit d'aller plus loin au prétexte qu'il n'y avait pas eu de coordination préalable avec le Gouvernement. Une autre patrouille prévue le 23 février a été annulée, le Service national de renseignement et de sécurité n'ayant pas accordé son autorisation à temps.

10. Au Darfour méridional, le 23 décembre 2016, des affrontements déclenchés par le sous-clan Aoulad Rachid de la tribu Taaïcha ont été à l'origine de la destruction de fermes Berno à l'est de Rehid el-Bardi et fait 8 morts parmi les Berno

et 1 chez les Aoulad Rachid. Les forces gouvernementales ont été déployées dans la zone et les deux parties ont signé un accord de réconciliation le 28 décembre. 2016.

Violences contre les déplacés

11. Au cours de la période considérée, les déplacés ont été pris pour cible 249 fois et la plupart de ces attaques, qui ont fait 31 morts, ont été menées par des forces gouvernementales, notamment les gardes-frontière et les Forces d'appui rapide. Ils ont été confrontés à diverses formes de violence, notamment des attaques lancées contre leurs camps, des violences sexuelles et sexistes et des actes criminels. Les zones de Koutoum, de Sortoni et de Taouïla (Darfour septentrional), de Zalingei et de Nertiti (Darfour central), de Kalma et d'Otach (Darfour méridional), ainsi que de Geneina et de Kereinik (Darfour occidental) sont celles qui ont enregistré le plus grand nombre d'actes de violence.

12. Au Darfour central, le 17 décembre 2016, quatre hommes armés sont entrés dans le camp de déplacés de Khamsadagaig à proximité de Zalingei et ont tiré en l'air de manière sporadique. Le 27 décembre, le sous-clan Ereigat de la tribu des Rizeigat du nord s'est introduit dans le camp de déplacés Nord, à proximité de Nertiti, et a menacé les résidents Four, les accusant d'avoir volé du bétail. À la suite de cet incident, les Forces armées soudanaises ont été déployées dans la zone, mais un accrochage similaire a eu lieu le même jour dans le camp de Straha, également situé non loin de Nertiti, dans lequel quelque 150 nomades arabes armés ont pénétré à la recherche de bétail et intimidé les déplacés. Le 1^{er} janvier 2017, des agents des Forces armées soudanaises et de la police ont fait irruption et ouvert le feu dans les camps de Ghabat est et de Straha, alors qu'ils étaient apparemment à la recherche de suspects impliqués dans le meurtre d'un soldat des Forces armées le 31 décembre, et ont tué deux déplacés dans le camp de Ghabat est. Le Gouverneur adjoint du Darfour central s'est rendu à Nertiti pour régler la question mais, le 2 janvier 2017, des habitants ont signalé que des soldats des Forces armées soudanaises avaient à nouveau pénétré dans le camp Nord et dévalisé deux déplacés appartenant à la communauté Four.

13. Au Darfour septentrional, le 18 décembre 2016, des nomades arabes ont agressé un conducteur de camion de la MINUAD appartenant à la tribu Four à un point d'eau de Kobbei, à proximité du camp de déplacés de Sortoni. Ils ont ensuite prévenu les Fours résidant dans le camp qu'ils ne devaient pas venir chercher de l'eau à Kobbei. Le 2 février 2017, dans la région de Taouïla, des Arabes armés ont volé des animaux appartenant à des déplacés et tendu une embuscade aux forces gouvernementales, causant la mort de quatre agents. Au Darfour méridional, le 17 janvier, un résident du camp de Kalma a été tué et un autre blessé alors qu'ils poursuivaient les assaillants. Le lendemain, une patrouille de la MINUAD a emmené le blessé à un poste de police où ils ont été encerclés par des Arabes armés qui ont tiré des coups de feu en l'air. En réponse, des agents des Forces armées soudanaises et de la police ont été envoyés dans la zone. Des coups de feu isolés ont également été tirés pendant la nuit dans les camps d'Ardamatta, d'Abou Zahr, de Riyad (Darfour occidental) et d'El Neem (Darfour oriental).

Criminalité et banditisme

14. Entre le 15 décembre 2016 et le 15 mars 2017, 673 actes criminels et 106 victimes ont été répertoriés au total, contre 659 actes et 122 victimes au cours

de la période précédente. Parmi ces actes criminels figuraient : 181 cas de voies de fait et de harcèlement, 138 cas de tirs de coups de feu, 84 meurtres, 57 vols à main armée, 47 cambriolages et vols avec effraction, 42 cas de vol de bétail, 44 cas d'enlèvement, 16 tentatives de vol, 18 cas de menaces de violence, 18 attaques et embuscades, 7 cas de pillage, 7 incendies criminels et 10 autres incidents.

15. À plusieurs reprises, des milices armées ont attaqué des fonctionnaires en service. Au Darfour central, le 26 décembre 2016, un groupe d'hommes arabes a pris d'assaut un convoi des Forces centrales de réserve de la police dans la région de Chawa, à l'est de Zalingei, et blessant quatre agents de police. Le lendemain, des hommes arabes auraient attaqué un convoi des Forces armées soudanaises à Jabal Amer, à l'ouest de Zalingei, et tué un soldat. Le 6 mars 2017, des tirs soutenus ont éclaté lorsque les forces gouvernementales ont empêché un groupe de gardes-frontière d'entrer dans Zalingei et de protester contre les retards de paiement des salaires. Au cours des affrontements, un milicien arabe a été tué et trois balles perdues ont touché des installations de la MINUAD, mais aucun membre du personnel de maintien de la paix n'a été blessé. Au Darfour septentrional, deux soldats des Forces armées soudanaises ont été blessés lors d'un échange de coups de feu avec des voleurs armés au marché de Tine le 9 janvier. Le 2 février, des agents de la police et des Forces de défense populaires, qui recherchaient un groupe d'Arabes armés qui avait agressé la veille deux déplacés Four de l'ancien camp Rwanda, ont été attaqués par un groupe non identifié et deux agents de police soudanais ainsi que deux membres des Forces de défense populaires ont été tués. Au Darfour oriental, le 31 décembre, un agent de police soudanais a été gravement blessé par des hommes armés qui ont attaqué puis tué un conducteur d'ambulance à proximité du village de Sireish. Au Darfour occidental, un agent de police soudanais a été blessé par balle à Masteri le 3 janvier 2017, puis a succombé à ses blessures tandis que les auteurs lui volaient ses armes avant de prendre la fuite.

III. Évolution de la situation politique

Processus de paix au Darfour

16. Le 20 décembre 2016, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, représenté par les anciens Présidents Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, s'est entretenu avec le Président Al-Bashir et a notamment examiné le processus de paix au Darfour. Le Président Al-Bashir a rappelé la position du Gouvernement selon laquelle de nouveaux pourparlers avec les États non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour auraient pour objectif la négociation d'un protocole additionnel à l'accord. Les États non signataires ont par la suite tenu deux consultations sur la voie à suivre. Après avoir rencontré le Président ougandais Yoweri Kaguta Museveni à Kampala le 24 décembre 2016, des représentants de l'ALS-MM et de la MJE-faction Gibril Ibrahim ont publié une déclaration commune soulignant que la mise en œuvre de l'Accord relatif à la feuille de route signé en octobre 2016 par le Gouvernement et « l'Appel du Soudan », la coalition d'opposition, était une condition préalable à la relance des négociations de paix. Les dirigeants de l'Appel du Soudan se sont réunis à Paris du 16 au 20 janvier 2017, après quoi il a déclaré que la relance de l'accord sur la feuille de route nécessiterait de revoir la conception de l'intégralité du processus de paix, étant donné les nouvelles évolutions politiques.

17. Parallèlement, les négociations entre les autorités soudanaises et un groupe dissident de l'ALS-AW baptisé ALS-Deuxième révolution, qui se sont tenues sous les auspices du Président tchadien Idriss Déby Itno, ont abouti à la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour le 23 janvier 2017.

Dialogue national

18. Conformément aux recommandations issues du dialogue national, l'Assemblée nationale a approuvé le 26 décembre 2016 les amendements à la Constitution, parmi lesquels la création d'un gouvernement de réconciliation nationale nommé pour quatre ans et d'un poste de Premier Ministre dans le cadre du régime présidentiel, la modification de la composition de l'Assemblée nationale et des conseils législatifs des États ainsi que la séparation des fonctions de Procureur général et de Ministre de la justice. Faisant référence aux nombreuses arrestations intervenues depuis novembre 2016 dans le cadre du mouvement de protestation contre la baisse des subventions, les partis d'opposition ont demandé que les amendements à la Constitution incluent également des garanties concernant la liberté politique. Les dirigeants des sept partis d'opposition qui avaient pris part au dialogue national se sont entretenus avec le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour le 28 décembre 2016, et des propositions d'amendements constitutionnels supplémentaires ont été soumises à l'Assemblée nationale le 18 janvier 2017. Ces propositions sont actuellement examinées par une commission parlementaire créée à cette fin. Le 1^{er} mars 2017, le Président Al-Bashir a nommé le Premier Vice-Président, le lieutenant-colonel Barki Hasan Saleh, au poste de Premier Ministre et celui-ci a prêté serment le lendemain, tout en conservant son poste de Premier Vice-Président. Le Premier Ministre Saleh supervisera l'application des recommandations issues du dialogue national, notamment la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale suite à la dissolution du Gouvernement actuel le 2 mars 2017. La réaction des partis d'opposition a été mitigée, certains partis préférant le statu quo plutôt que le changement.

19. Invoquant les recommandations issues du dialogue national, le 8 janvier 2017, le Gouvernement a également présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à faire passer le commandement des Forces d'appui rapide du Service national de renseignement et de sécurité aux Forces armées soudanaises. Le 9 janvier, un groupe d'Arabes a menacé d'attaquer Zalingei (Darfour central) si leur demande d'engagement dans les Forces armées soudanaises n'était pas satisfaite. Le 16 janvier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi relative aux Forces d'appui rapide, qui dispose que les Forces relèvent du Ministère de la défense et opèrent sous le commandement direct du commandant en chef des Forces armées soudanaises. Selon les partis d'opposition, la décision est contraire à l'esprit du dialogue national qui vise la responsabilisation en matière de gouvernance.

20. À la suite de campagnes appelant à la désobéissance civile commencées en novembre 2016 afin de protester contre la baisse des subventions concernant le carburant et l'électricité, un autre appel à rester chez soi a été lancé le 19 décembre. Au Darfour, bien que les écoles et les administrations publiques soient restées ouvertes, la MINUAD a observé qu'environ 30 % à 50 % des commerces étaient fermés dans la plupart des capitales d'État, à l'exception du Darfour oriental, et que moins de véhicules et de piétons circulaient. Elle a également constaté une augmentation du nombre d'agents de sécurité dans les principaux quartiers. Le

20 décembre, le Service national de renseignement et de sécurité a saisi tous les exemplaires des quotidiens *AlTayyar*, *Al Saiha*, *al-Ayam* et *Alahram aal Youm*, parce qu'ils auraient publié des articles appuyant l'appel à la désobéissance civile.

21. Le 13 janvier 2017, le Président sortant des États-Unis d'Amérique a signé un décret révoquant les sanctions imposées au Soudan pour une période de 180 jours sans toutefois lever l'interdiction concernant les interactions avec les personnes associées au conflit au Darfour. Le Président Al-Bashir a salué cette initiative, mais les réactions des groupes soudanais d'opposition soudanais ont été mitigées : le Parti de l'Oumma, le Parti du congrès national, l'ALS-MM et l'ALS-AW ont dénoncé cette décision qu'ils considèrent comme incohérente avec l'absence de progrès sur le terrain tandis que des représentants du MJE ont formulé des remarques positives.

22. Le 26 janvier 2017, le président du Parti de l'Oumma et ancien Premier Ministre Imam Al Sadig El Mahdi est revenu au Soudan après avoir passé deux ans en exil en Égypte, où il s'était réfugié en 2014 après avoir été accusé par le Gouvernement de conspiration avec les rebelles armés.

23. Le 8 mars 2017, après la libération, sous les auspices du Président ougandais, de 125 prisonniers de guerre soudanais par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N), le Président Al-Bashir a signé un décret par lequel il a gracié 259 combattants capturés au cours d'affrontements passés et, notamment, commué les peines de mort prononcées contre 66 membres de la faction Gibril Ibrahim du MJE (MJE-faction Gibril Ibrahim) et de l'ALS-MM. Le Président a également accordé une amnistie générale à 181 combattants du MJE-faction Gibril Ibrahim et à 12 membres de l'ALS-AW et de l'ALS-MM impliqués dans des combats contre les forces gouvernementales en 2015.

IV. Situation humanitaire

24. Aucun déplacement n'a été signalé depuis le début de cette année. Parmi les 97 400 nouveaux déplacés de 2016, on estime qu'environ 39 600 sont rentrés chez eux, parmi lesquels 25 500 ont été recensés et ont reçu une aide du Programme alimentaire mondial (PAM) à Golo (Darfour central), auxquels viennent s'ajouter près de 99 400 personnes qui auraient également été déplacées en 2016 mais dont le déplacement n'a pu être confirmé, l'accès à certains lieux restant limité.

25. À Golo, les organisations humanitaires ont distribué des vivres, fourni des abris d'urgence et des articles non alimentaires, et ont également apporté une assistance dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, à la suite de la visite de la mission conjointe du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, au Jebel Marra du 8 au 13 décembre 2016. Si les déplacés ont reçu une aide humanitaire de base, tous les besoins n'ont pu être satisfaits dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection et des moyens de subsistance.

V. Situation opérationnelle

Attaques, restrictions de mouvements et refus d'accès à la mission

26. Au cours de la période considérée, le nombre d'attaques visant le personnel et les biens des Nations Unies a légèrement augmenté par rapport à la période précédente, 50 actes criminels ayant été signalés (contre 32 pendant la période précédente), dont : 2 arrestations/détentions, 1 cas de menaces, 2 agressions/dommages corporels, 8 entrées non autorisées, 8 vols, 5 tentatives de vol, 2 cas de harcèlement/intimidation, 1 cas de piraterie routière, 19 cas de dommages matériels/caillassage, et 2 cas d'atteinte aux biens des Nations Unies.

27. Des agents locaux de la MINUAD ont été impliqués dans plusieurs affaires. Les 28 et 29 décembre 2016, quatre membres du personnel recrutés sur le plan national ont été arrêtés par le Service national de renseignement et de sécurité à El Fasher au motif qu'ils étaient soupçonnés d'opérations de change illégales, mais ils ont été libérés par la suite. Le 6 janvier 2017, des inconnus armés ont agressé et blessé un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national au marché d'Alardeeba, à l'ouest de Geneina. La MINUAD n'a pas pu avoir accès à un membre de son personnel recruté sur le plan national, arrêté le 23 novembre 2016 par le Service national de renseignement et de sécurité à Nyala (Darfour méridional) car il était soupçonné d'atteinte à la sécurité. Au 15 mars, il était toujours détenu par le Gouvernement.

28. Le Gouvernement continue d'entraver la liberté de circulation de la MINUAD. Au 15 mars 2017, les patrouilles terrestres de l'Opération avaient essuyé 13 refus d'accès et 4 restrictions de circulation de la part du Gouvernement ou de jeunes déplacés, contre 67 au cours de la période précédente. Les refus ont notamment consisté en plusieurs restrictions à la liberté de circulation à Abou Karinka et à Oum Kaddada (Darfour septentrional), ainsi qu'à Bouram (Darfour méridional), d'interruptions de patrouilles dans les camps de déplacés, notamment le camp de Nim (Darfour oriental), le camp Rwanda et le camp de Dabaneira (Darfour septentrional) et le camp de Kass (Darfour méridional). Le 14 mars, les Forces armées soudanaises ont menacé d'abattre un hélicoptère de la MINUAD qui assurait la liaison entre Nyala (Darfour méridional) et Daeïn (Darfour oriental), au motif qu'il aurait survolé leur camp.

29. En ce qui concerne les mouvements aériens, la MINUAD avait prévu 2 755 sorties entre le 16 décembre 2016 et le 15 mars 2017, dont 11 ont été refusées par les autorités, contre 51 au cours de la période précédente. Si les annulations de vols ont été moins nombreuses du fait d'une meilleure coordination entre le Gouvernement et la MINUAD, la mobilité de l'Opération reste entravée par la bureaucratie. Les vols directs entre les bases d'opérations situées dans différents secteurs n'étaient pas autorisés, et la Direction de l'aéronautique civile soudanaise a continué de limiter les horaires des opérations aériennes.

Attaques, refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires

30. Le 17 janvier 2016, près d'un chantier situé à proximité de Sortoni (Darfour septentrional), des éléments de l'ALS-AW ont arrêté trois agents recrutés sur le plan local travaillant pour une organisation d'aide internationale, et ils ont saisi leur véhicule, les accusant d'être en possession d'une arme à feu. Les sous-traitants ont

été relâchés plusieurs heures plus tard, à la suite de négociations menées par la MINUAD.

31. Le 25 décembre 2016, la Commission d'aide humanitaire a révisé les directives et procédures pour l'action humanitaire au Soudan, allégeant considérablement la réglementation relative à l'acheminement de l'aide. Les modifications ont notamment porté sur les procédures de voyage, les autorisations étant nécessaires uniquement pour les villes du Jebel Marra, certains endroits des États du Kordofan méridional et du Nil bleu, ainsi que pour les zones frontalières. Au cours de la période considérée, les autorités soudanaises s'efforçaient encore de mettre en œuvre les nouvelles directives, et des retards et des restrictions étaient encore signalés concernant les autorisations de voyage. Toutefois, on a observé une nette amélioration de la liberté de circulation, en particulier en ce qui concerne le traitement des documents de voyage.

32. Par exemple, une mission interinstitutions à Leït (Darfour septentrional) qui était en suspens depuis juillet 2016, a été approuvée le 16 février 2017, attestant ainsi de l'amélioration de l'accès. De même, deux missions interorganisations d'évaluation des besoins, à Belle El Serief et à Deribat (Darfour méridional) ont été approuvées par les autorités. L'évaluation menée à Belle El Serief s'est achevée le 21 février, et elle sera suivie d'une mission à Deribat, dès que les conditions de sécurité seront plus favorables.

Visas et dédouanement

33. Le Gouvernement a délivré 439 visas au personnel de la MINUAD, dont 183 aux membres du personnel militaire et de police, 170 aux contractants et 13 aux membres du personnel recruté sur le plan international. Au 15 mars 2017, 292 des demandes de visa déposées depuis janvier 2016 étaient toujours en attente, dont 47 concernaient des membres du personnel recruté sur le plan international. Par rapport à la période précédente, le taux de vacance de postes du personnel civil recruté sur le plan international a diminué dans les sections des droits de l'homme (de 46 % à 43 %) ainsi que de la communication et de l'information (de 12 % à 6 %).

34. Si tous les conteneurs de rations alimentaires, jusque-là bloqués, ont été autorisés à quitter Port Soudan, 182 lots de matériel appartenant aux contingents de la MINUAD et aux Nations Unies sont toujours en attente de dédouanement à Port Soudan et à Khartoum. Le 10 octobre 2016, la Chine a présenté une demande de dédouanement du matériel appartenant à son unité d'hélicoptères de manœuvre, qui n'a toujours pas été traitée par les autorités douanières. Le navire concerné est donc à quai à Port Soudan depuis le 6 novembre 2016, ce qui entraîne des surestaries. Parmi les autres cargaisons en attente de dédouanement, parfois depuis près d'un an, se trouvent des pièces de matériel de transmissions, des véhicules et des systèmes de gestion des déchets. Par ailleurs, le Gouvernement n'a toujours pas délivré le certificat d'exonération des droits applicables à l'importation par voie maritime pour l'année 2016, ce qui a compliqué et retardé l'acheminement du fret depuis les ports.

35. Le 19 janvier 2017, à l'aéroport d'El Fasher, de nombreuses armes à feu et munitions ont été découvertes dans la cargaison d'une unité de police constituée indonésienne de la MINUAD, qui devait quitter le Soudan deux jours plus tard. Les armes ne faisant pas partie de la liste de matériel appartenant au contingent, elles

ont été confisquées par les autorités soudanaises. L'ONU a immédiatement ouvert une enquête interne en vue d'en déterminer la provenance, et le Gouvernement indonésien a dépêché des fonctionnaires chargés de suivre l'affaire. Le Gouvernement soudanais a également ouvert sa propre enquête. Un rapport présentant les conclusions de l'enquête sera prochainement établi.

VI. Exécution du mandat

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau

36. Le Représentant spécial conjoint par intérim a poursuivi le dialogue avec les parties non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour en vue de relancer les pourparlers avec le Gouvernement. Dans une lettre datée du 5 février 2017, il a porté à la connaissance des parties non signataires les résultats de la réunion tenue entre le Vice-Premier Ministre du Qatar et l'Envoyé du Président soudanais, organisée à Doha le 11 décembre 2016 et portant sur les négociations et la communication diplomatique concernant le Darfour. Au cours de la réunion, les responsables qatariens et soudanais ont réaffirmé combien il était essentiel que le Gouvernement et les parties non signataires signent un accord de cessation des hostilités, et déclaré que les prochains pourparlers porteraient sur la négociation d'un protocole additionnel au Document de Doha. Les parties non signataires ont accusé réception de la lettre, dans laquelle elles étaient invitées à soumettre leurs propositions concernant les questions soulevées dans le Document de Doha, mais elles n'y ont toujours pas répondu.

37. Le Représentant spécial conjoint par intérim a également organisé une série d'entretiens avec divers interlocuteurs, consistant notamment en des exposés aux membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et au Vice-Premier Ministre du Qatar sur l'état d'avancement des consultations avec les parties non signataires, de manière à assurer la coordination et la complémentarité des efforts déployés par la MINUAD à l'appui du processus de paix.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

38. Le 6 janvier 2017, le Président Al-Bashir a publié deux décrets par lesquels il a nommé d'une part Amin Hassan Omer Envoyé du Président pour la négociation et la communication diplomatique concernant le Darfour, et d'autre part Magdi Khlafalla Fadl Almolla Chef du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour, une entité chargée de mettre en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour après la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre 2016. Le 17 janvier, il a publié un autre décret portant nomination des chefs des autres organes prévus dans le Document de Doha, à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission Justice, vérité et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, qui feront rapport au Ministre et à la présidence par l'intermédiaire du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour. La MINUAD a poursuivi le dialogue avec des interlocuteurs nationaux et locaux, y compris le nouveau chef du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour, afin de déterminer comment

appuyer les nouveaux organes de sorte que ces derniers prennent en main les points du Document de Doha restés en suspens. Le 6 mars, à Khartoum, la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour a tenu, sa 12^e réunion sous la présidence du Vice-Premier Ministre du Qatar, en vue d'examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Document depuis la dernière réunion, tenue le 9 mai 2016 dans la même ville.

39. Le 19 décembre 2013, à Daeïn (Darfour oriental), la MINUAD a achevé la démobilisation de 750 ex-combattants, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'opération a concerné 134 ex-combattants de la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix, 222 de l'ALS-faction Moustafa Terab, 201 de l'ALS-faction Free Will et 193 de l'ALS-faction Peace Wing. La MINUAD a assuré un appui technique et logistique, et versé des indemnités de transition, et le PAM a distribué l'équivalent de trois mois de rations sèches. La Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a organisé des séances d'information sur les possibilités de réintégration, mais les déficits de financement ont retardé le versement de l'aide à la réinsertion à 2 000 ex-combattants sur les 5 738 ayant été démobilisés depuis 2014.

40. La troisième phase du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour a commencé le 17 janvier 2017 et, au 15 mars 2017, 16 des 26 consultations locales avaient été organisées dans le Darfour occidental, septentrional, méridional et central, y compris à Zalingei et à Golo. Quelque 150 interlocuteurs locaux ont participé à chaque consultation, à l'exception des représentants de la communauté Misseriya qui n'ont pas assisté à celle qui avait été organisée à Beida (Darfour occidental). La consultation au Darfour oriental n'a pas encore commencé, en raison du retard pris dans la présentation des états financiers de la phase précédente. Du 18 au 21 décembre 2016, avant le début des consultations, la MINUAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé un atelier préparatoire à l'intention des participants appartenant au Comité de mise en œuvre du processus de dialogue, pour les aider à améliorer leur comptabilité générale.

B. Protection des civils

41. Pour faire suite aux dispositions de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a continué de donner la priorité à la protection des déplacés et à la lutte contre les violences intercommunautaires. Outre la mise en œuvre de la stratégie sur la violence intercommunautaire élaborée en 2016, elle a achevé l'examen de sa stratégie de protection des civils le 21 février 2017, et ainsi ajusté sa démarche en renforçant la coordination globale, ce qui a permis de clarifier davantage les rôles et responsabilités de chaque composante et de renforcer la formation, la communication et la transmission d'informations en rapport avec la protection.

Protection physique

42. Faisant fond sur l'état des lieux de la situation en matière de protection réalisé au cours de la période précédente, la MINUAD a renforcé les patrouilles dans les zones prioritaires, notamment Changil-Tobaya, Sortoni, Kabkabiya, Taouïla, Korma

et Koutoum (Darfour septentrional), Nertiti et Moukjar (Darfour central), Kalma et Greida (Darfour méridional) et Geneina (Darfour occidental). À Sortoni (Darfour septentrional), la MINUAD a continué de patrouiller en permanence pour prévenir toute attaque contre le camp de déplacés. Du 29 au 31 janvier 2017, à Sortoni, le Représentant spécial adjoint (protection) a dirigé une équipe intégrée, composée de membres de la MINUAD et du personnel humanitaire, et entrepris un dialogue avec divers interlocuteurs, tels que les chefs des milices nomades, sur la cessation de la violence, les moyens d'apaiser les tensions autour du point d'eau de Kube, et le maintien du blocage de la route entre Sortoni et Kabkabiya

43. Au Darfour central, la MINUAD a obtenu l'autorisation de se rendre dans certaines parties du Jebel Marra qui restaient inaccessibles depuis la reprise des combats en 2014, notamment à Koron, à Sarong, à Woodi et à Wadi Bourri, aux alentours de Golo. Le personnel de la MINUAD n'a pu accéder à Koutoum et à Boldon pour des raisons de sécurité. Du 21 au 24 janvier 2017, la MINUAD a dépêché une mission de reconnaissance, et si la route menant à Woodi et à Wadi Bourri était impraticable, l'équipe a pu rallier Golo, Koron et Sarong. Elle a constaté que la ville de Sarong était en grande partie abandonnée et que de nombreuses maisons étaient détruites à Koron. Du 12 au 13 février, une mission d'évaluation composée de membres du personnel de la MINUAD et d'humanitaires s'est rendue à Golo, à Koron, à Sarong et à Boori. Les habitants de Koron et de Sarong ont expliqué que leurs maisons et leurs exploitations agricoles avaient brûlé, que de nombreux points de contrôle avaient été mis en place pour limiter leurs déplacements, et que les femmes avaient subi des violences sexuelles de la part de membres des forces gouvernementales.

44. Du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017, la MINUAD a mené un total de 25 326 patrouilles militaires, dont 10 759 patrouilles de proximité, 571 patrouilles de longue distance et 3 058 patrouilles nocturnes, couvrant au total 7 408 villages et 3 487 camps de déplacés. Le personnel de police de la MINUAD a en outre effectué 8 720 patrouilles, dont 4 416 visaient à établir la confiance dans les camps de déplacés et 4 304 à répondre aux besoins en matière de sécurité, en particulier ceux des femmes et des enfants menant des activités de subsistance. Dans le cadre des initiatives de prévention de la criminalité dans les camps de déplacés, 626 patrouilles conjointes ont été menées au cours de la période à l'examen, auxquelles ont participé 1 284 volontaires affectés à la police de proximité.

Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires

45. Au 15 mars 2017, le personnel de la MINUAD avait escorté un total de 420 allers-retours entrepris par le personnel de l'ONU et les partenaires humanitaires issus de la société civile à l'appui de l'acheminement et du suivi de l'aide humanitaire et des missions d'évaluation. Il s'est notamment agi d'une mission d'évaluation menée par la Commission européenne au Darfour méridional et de missions humanitaires menées par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire dans le camp de déplacés d'Otach (Darfour méridional,) à Tamar Bol et à Jamil (Darfour central).

Promouvoir un environnement protecteur

46. La MINUAD a poursuivi ses activités de surveillance, de signalement et de sensibilisation afin de prévenir les violations des droits de l'homme, les violences

sexuelles liées aux conflits, les violences sexuelles et sexistes ainsi que les violations commises contre des enfants. Elle a également fourni un appui technique en vue de renforcer les capacités des institutions pénales et judiciaires et de réduire les risques que les restes explosifs de guerre font peser sur les civils.

47. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 181 nouveaux cas de violation des droits de l'homme qui ont fait 400 victimes (dont 31 enfants), contre 106 cas et 214 victimes au cours de la période précédente. Parmi ces affaires, 46 constituaient des violations du droit à la vie (99 victimes, dont 1 enfant) et 62 des violations du droit à l'intégrité physique (167 victimes, dont 2 enfants). On compte 44 cas de violence sexuelle et sexiste, notamment de violence sexuelle liée aux conflits, qui ont pris la forme de viols et de tentatives de viol (67 victimes, dont 23 enfants), et 15 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (42 victimes). On dénombre également 14 cas d'enlèvement (25 victimes). La MINUAD a confirmé 144 cas de violation des droits de l'homme (298 victimes), mais n'a pas été en mesure de vérifier les 37 autres (102 victimes) en raison de diverses restrictions d'accès, notamment celles imposées par le Gouvernement. Sur les 181 cas signalés, 41 (132 victimes) auraient été commis par les forces de sécurité gouvernementales et les groupes qui leur sont associés. Les 140 autres cas (268 victimes) seraient le fait d'hommes armés non identifiés, parfois décrits par les victimes comme des Arabes.

48. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la MINUAD a soulevé la question des arrestations et détentions arbitraires de civils lors d'une réunion avec le Service national de renseignement et de sécurité tenue le 8 janvier 2016 et s'est déclarée préoccupée par le fait que les détenus soient toujours privés du droit de recevoir des visites familiales.

49. Dans le but de renforcer les connaissances et les capacités des membres des forces de sécurité gouvernementales en matière de protection des civils, la MINUAD a organisé quatre stages de formation aux droits de l'homme et aux techniques d'enquête criminelle de base à l'intention de 143 policiers et de 5 policières. Afin de prévenir la criminalité au niveau local, 11 formations sur la police de proximité, les droits de l'homme, l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que la sécurité routière ont été dispensées à 429 déplacés et volontaires affectés à la police de proximité. La MINUAD a également commencé à mettre en œuvre 5 projets de stabilisation des communautés dans l'État du Darfour méridional, qui ont pour objet de renforcer l'état de droit, l'éducation et l'acquisition de compétences pratiques chez les jeunes.

50. Dans le cadre des initiatives visant à améliorer l'efficacité des institutions pénales et judiciaires, 438 visites ont été effectuées dans des postes de police et des centres de détention en vue de contrôler les conditions de détention, notamment celles des enfants vivant avec leur mère incarcérée, et les cas de violence sexuelle et sexiste dans ces lieux. Dans la prison de Daeïn (État du Darfour oriental), la MINUAD a découvert que 374 détenus et 21 enfants, dont un grand nombre de réfugiés sud-soudanais détenus pour des infractions liées à l'alcool, étaient incarcérés dans un centre équipé pour accueillir 95 personnes. Elle a obtenu la libération de 11 détenues et de 2 enfants, et a continué de plaider en faveur de la libération des personnes en détention prolongée et arbitraire. En outre, par suite de l'intervention de la MINUAD, en janvier, sept nouveaux magistrats ont été déployés à Kass, à Bouram, à Toulous, à Edd el-Foursan et à Nyala (État du Darfour

méridional) et deux autres à Daeïn (État du Darfour oriental), améliorant ainsi l'efficacité et la qualité des procédures judiciaires.

51. La MINUAD a redoublé d'efforts pour renforcer les capacités locales de protection en cas de retour ou de réinstallation de personnes déplacées. Dans ce contexte, elle a approfondi sa collaboration avec la police et, le 14 février 2017, un centre de formation de la police à El Fasher, mis en place avec le concours de l'Opération, a été inauguré et confié aux autorités soudanaises. Le 15 février, la première réunion du comité de coordination du perfectionnement de la police, composé de représentants des autorités, de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, s'est tenue à El Fasher avec pour objet d'examiner plus avant les questions relatives au renforcement des capacités de la police.

52. Par ailleurs, en vue de favoriser le rétablissement du fonctionnement de la justice pénale dans les zones de retour potentiel, la MINUAD a procédé à une évaluation de l'état de droit dans les agglomérations où les déplacés sont susceptibles de retourner, notamment à Kabkabiya, Mellit et Koutoum (État du Darfour septentrional), à Habila, Mournei et Beida (État du Darfour occidental), et à Chataya (État du Darfour méridional). Le 7 février 2017 à Koutoum, en collaboration avec le PNUD et le Gouvernement, elle a aidé à remettre en état et à rouvrir une prison qui était fermée depuis 2012. Sur le plan des politiques, la MINUAD a contribué à la tenue, les 22 et 23 février 2017, d'un atelier destiné à 88 participants du Ministère de l'intérieur et des établissements universitaires visant à mettre la dernière main aux procédures opérationnelles permanentes, au cadre et au programme de formation stratégique ainsi qu'au manuel d'orientation sur l'inspection et l'audit, qui devaient être adoptés en mars à la réunion nationale du comité pour l'amélioration du cadre carcéral.

53. La MINUAD a également poursuivi son travail de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance. Elle a dispensé une formation à 406 femmes et 327 hommes, dont 154 militaires, 69 policiers et 511 participants de la société civile, des camps de déplacés et des comités locaux de protection de l'enfance dans les États du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour occidental. L'Opération a continué de coopérer avec le Gouvernement et les groupes rebelles en vue de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, et, le 25 janvier 2017, le MJE a renouvelé son ordre de commandement interdisant à ses membres de recruter et d'utiliser des enfants soldats et de commettre d'autres violations graves.

54. Au Darfour, les engins explosifs continuent de représenter une menace. Ainsi, trois explosions ont été enregistrées pendant la période considérée, blessant gravement cinq personnes. La MINUAD a déployé des équipes de déminage dans l'ensemble du Darfour, en particulier dans les zones où des personnes nouvellement déplacées se sont réfugiées. Des évaluations générales des risques explosifs ont été menées dans 22 villages, dont 10 dans l'État du Darfour septentrional, 6 dans l'État du Darfour méridional et 4 dans l'État du Darfour occidental, à la suite de quoi 1 187 engins non explosés et 11 474 munitions d'armes légères ont été repérés et détruits. Entre le 15 décembre 2016 et le 15 mars 2017, la MINUAD a également organisé 865 séances de sensibilisation aux risques liés aux restes explosifs de guerre, notamment dans les régions où un grand nombre de déplacés étaient concentrés et où beaucoup d'accidents avaient été signalés. Ces séances ont

bénéficié à 76 414 participants : 13 177 hommes, 9 368 femmes, 29 794 garçons et 24 075 filles.

C. Règlement des conflits locaux par la médiation

55. En application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a continué de mettre en œuvre la stratégie à l'échelle de l'Opération visant à prévenir la violence intercommunautaire, à régler les conflits existants et à promouvoir la coexistence pacifique, en associant les diverses parties prenantes, notamment les autorités des États fédérés, l'administration autochtone et les organismes de sécurité.

56. La MINUAD a organisé 10 forums de dialogue à l'intention des agriculteurs et des éleveurs à Korma et à Oum Salaya (État du Darfour septentrional) et dans les villages d'Achamara, de Chakam-Chakam, d'Habila et de Nouri dans les secteurs de Mournei, de Kafaot et d'Oum Sebeka (État du Darfour occidental). Les participants ont évoqué la concurrence croissante pour l'accès à l'eau et aux pâturages dans les zones fertiles, le blocage des routes migratoires et l'absence d'autorité de l'État dans certaines zones sujettes aux conflits, et ont recommandé la mise en place de points d'eau le long des routes migratoires, la remise en état des villages et la fourniture de services de base.

57. La MINUAD a également poursuivi ses activités de médiation afin de prévenir ou d'atténuer les conflits intercommunautaires. Le 19 janvier 2017, dans le cadre d'une mission intégrée, elle s'est rendue à Sereif (État du Darfour septentrional) afin de discuter des désaccords persistants entre les Beni Hussein et les Rizeigat du nord concernant les mines d'or de Jabal Amer, de l'utilisation de l'eau, des combats incessants entre agriculteurs et éleveurs et d'autres agissements criminels, et d'examiner les mesures pouvant être prises pour désamorcer l'escalade des tensions entre les deux groupes. La mission a été suivie d'une conférence de paix tenue les 13 et 14 mars 2017 afin de trouver des solutions. À la suite des affrontements survenus en décembre entre Four et Misseriya à Moukjar (État du Darfour central), la MINUAD a appuyé l'action menée par un comité de médiation conjoint auprès des deux communautés, ce qui a facilité un accord de paix entre les deux parties. En outre, avant et après la signature de l'accord de paix entre les Massalit et les Rizeigat à Greida (État du Darfour méridional), le 3 février 2017, elle s'est entretenue avec les autorités de l'État fédéré et les représentants des communautés des mesures nécessaires à la conclusion et la mise en œuvre de l'accord.

VII. Transfert des tâches de la MINUAD à l'équipe de pays des Nations Unies et plan de retrait

A. Transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et coopération avec cette dernière

58. Conformément aux dispositions des résolutions 2228 (2015) et 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a continué de procéder au transfert progressif des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies suivant les principes de l'avantage relatif et de la complémentarité. Le 24 janvier 2017 a été signé un mémorandum

d'accord portant sur le transfert de la MINUAD au PNUD des tâches liées à l'assistance judiciaire, comme le prévoit le programme conjoint de l'ONU pour l'état de droit au Darfour. Dans le domaine de l'égalité des sexes, la MINUAD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le PNUD et le Bureau du Coordonnateur résident ont continué d'organiser des forums mensuels afin de planifier le transfert des tâches, y compris une conférence de donateurs en vue d'appuyer l'exécution des tâches transférées. Le manque d'effectifs, de capacités et de ressources de l'équipe de pays des Nations Unies a continué d'entraver fortement la poursuite du transfert des tâches.

B. Plan de retrait

59. En application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité et du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine daté du 13 juin 2016, l'ONU et l'Union africaine ont poursuivi, dans le cadre des travaux du groupe de travail mixte, leurs consultations avec le Gouvernement soudanais concernant la réalisation des objectifs de la MINUAD devant servir de base au plan de retrait. Le 26 février 2017, le Groupe s'est réuni à Khartoum pour mettre au point la dernière version du rapport rédigé durant ses sessions antérieures tenues en octobre et en novembre 2016. Dans ce rapport, il met en évidence les progrès qui ont été accomplis et les secteurs dans lesquels il reste des progrès à accomplir en matière politique et humanitaire ainsi que dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, et demande que le transfert des tâches progresse d'ici à juin 2017. Il recense également plusieurs zones où pourraient intervenir le transfert de tâches au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter le retrait progressif et échelonné de la MINUAD.

60. Comme l'a demandé le Secrétaire général dans sa lettre datée du 28 octobre 2016 (S/2016/915), une équipe intégrée composée de représentants de l'ONU et de l'Union africaine, ayant des connaissances spécialisées dans un certain nombre de domaines (questions politiques, militaires et policières, sécurité, affaires humanitaires, développement, droits de l'homme, égalité des sexes, appui) est arrivée à Khartoum le 5 mars pour entamer l'examen stratégique. L'équipe a notamment examiné les moyens de réduire les effectifs de la MINUAD. Le rapport conjoint de l'Union africaine et de l'ONU sur l'examen stratégique sera présenté au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité d'ici au début du mois de mai.

VIII. Aspects financiers

61. Par sa résolution 70/284, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 1 039,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de l'Opération.

62. Au 23 février 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 100,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 1 837,6 millions de dollars.

63. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

IX. Observations

64. La situation au Darfour a évolué. Le Gouvernement et les groupes rebelles ne combattent plus activement, ces derniers étant moins présents qu'auparavant, à part dans la région du Jebel Marra. Les conditions de sécurité et la situation humanitaire se sont donc améliorées dans la majeure partie du Darfour. Néanmoins, les déplacés restent la cible d'attaques violentes qui restent un obstacle à un retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité commises par les forces gouvernementales, par les milices armées ou encore par les éléments criminels, et ce, à l'intérieur des camps comme à l'extérieur lorsqu'ils se livrent à des activités de subsistance (travaux agricoles, collecte d'eau). Les femmes et les enfants demeurent particulièrement vulnérables et restent quotidiennement victimes de crimes. Les terres, les exploitations agricoles et les biens appartenant aux déplacés sont occupées par d'autres et des affrontements armés autour de ces ressources coûtent encore la vie à des habitants du Darfour.

65. L'accalmie actuelle doit perdurer, afin que les violences dirigées contre les civils cessent et que les conditions favorables au retour volontaire et en toute sécurité des déplacés et des communautés se fassent jour de sorte qu'ils puissent s'engager durablement sur la voie de la réconciliation et du relèvement. Je me réjouis que le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour aient décidé de prolonger les cessez-le-feu unilatéraux. Je les exhorte à reprendre des pourparlers directs en vue de conclure un accord officiel sur la cessation des hostilités et l'accès humanitaire et à ouvrir rapidement des négociations politiques. Ces mesures permettront de donner des gages, à l'intérieur comme à l'extérieur, que le conflit au Darfour peut être réglé grâce à un processus participatif et inclusif ne pouvant prêter à aucune contestation. J'appelle de nouveau les dirigeants de l'ALS-AW à témoigner leur attachement à un règlement pacifique du conflit en s'associant sans plus tarder et sans condition préalable aux pourparlers. Je demande aux deux groupes de l'ALS-AW qui ont signé avec le Gouvernement des accords séparés d'en honorer les dispositions, de cesser toute action armée et de veiller à ce que les dividendes de la paix profitent à tous, faute de quoi le peuple du Darfour continuera de souffrir.

66. Si elles sont antérieures à l'éclatement de la rébellion et à la campagne contre-insurrectionnelle menée en 2003, les rivalités intercommunautaires, exacerbées par le conflit armé, continuent de faire des ravages au Darfour. La prolifération des armes de gros et de petit calibre, la participation des tribus aux combats et l'érosion de la cohésion sociale et de l'autorité à l'échelle locale au cours des 14 années de conflit ont aggravé la violence liée à l'accès aux moyens de subsistance. Les déplacements internes causés par le conflit ont également compliqué les dynamiques locales, comme dans le cas de Sortoni (État du Darfour septentrional). Malgré les efforts déployés par les autorités locales pour promouvoir la réconciliation, les affrontements intercommunautaires récurrents ne peuvent être résolus sans qu'un processus de paix inclusif soit mené à terme, ce qui suppose un

consensus sur l'accès équitable à la terre et aux autres ressources naturelles et sur leur gestion durable, sur l'état de droit et sur le démantèlement des milices armées. J'appelle le Gouvernement et toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer, en coopération avec la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, à la prévention et à l'atténuation des conflits intercommunautaires, tout en prenant des mesures spécifiques pour remédier à leurs causes profondes, ce qui à terme profitera aux membres de toutes les populations du Darfour dans leur quête de paix.

67. Le processus de dialogue national a donné l'occasion au Soudan de trouver des solutions à ses problèmes politiques internes. J'engage le Gouvernement et les partis d'opposition à continuer de travailler ensemble à mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue de façon à garantir l'appropriation du processus et de ses résultats par le grand public, notamment les groupes de la société civile. La décision mutuelle prise par le Gouvernement et par le MPLS-N de libérer leurs prisonniers de guerre respectifs constitue une évolution positive de nature à créer un environnement favorable au dialogue, et j'attends avec intérêt la reprise des pourparlers facilités par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine

68. Le Document de Doha pour la paix au Darfour énonce les moyens de remédier aux causes et aux conséquences du conflit, et notamment de régler les questions cruciales relatives à la terre, au désarmement des milices, à la réconciliation et aux responsabilités, ainsi qu'au retour des personnes déplacées. À cet égard, je note avec satisfaction la mise en place, sous la houlette du Président, de nouveaux arrangements visant à faire avancer la résolution des questions en suspens du Document de Doha. Afin de garantir la réalisation des tâches restantes, il importera que des plans prévoyant des mesures concrètes soient élaborés et exécutés de façon rapide et inclusive avec la participation de la population du Darfour. La MINUAD reste déterminée à appuyer ces efforts, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies.

69. Alors qu'on compte encore plus de 2,6 millions de déplacés et que les civils sont victimes de violences dans tout le Darfour, la protection des civils demeure la priorité de la MINUAD. Je suis troublé par la persistance des violations des droits de l'homme commises contre les civils au Darfour, en particulier contre les déplacés, les femmes et les enfants. Étant donné que les forces gouvernementales et les milices qui leur sont associées sont les principales responsables de l'insécurité et de la criminalité, il est nécessaire, pour mettre un terme à ces violences systématiques, d'engager une vaste réforme qui oblige le personnel armé à répondre de ses actes et transforme le dispositif mis en place pour lutter contre l'insurrection. Je compte sur le Gouvernement, qui a pris l'engagement d'empêcher son personnel de sécurité de commettre tout acte de violence contre des civils et de prendre des mesures punitives contre ceux qui transgressent cette règle. L'état de droit doit être renforcé en vue de réprimer les violences commises par les milices armées et les groupes criminels. À cet égard, je demande à nouveau au Gouvernement de permettre à la MINUAD et à ses partenaires dans les domaines de l'action humanitaire et des droits de l'homme d'accéder librement aux zones concernées, notamment aux camps de déplacés et aux localités touchées par les affrontements armés. Il est encourageant que l'Opération et ses partenaires puissent maintenant se rendre dans certaines parties de la région du Jebel Marra qui leur étaient inaccessibles depuis plusieurs années, et je demande instamment au Gouvernement de continuer d'élargir cet accès, y compris à d'autres parties de cette région.

70. Je salue également les progrès accomplis dans le traitement des demandes de visa et de mainlevée des conteneurs de rations alimentaires. Je suis toutefois préoccupé par la persistance des retards constatés à Port Soudan et à Khartoum dans le dédouanement des conteneurs transportant du matériel et des fournitures essentiels à la MINUAD. J'exhorte le Gouvernement, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de l'accord sur le statut des forces, à prendre d'urgence des mesures pour lever toutes les restrictions encore imposées aux opérations de la MINUAD, en particulier pour traiter les demandes qui sont en attente depuis longtemps.

71. L'ONU reste déterminée à élaborer le plan de retrait de la MINUAD, conformément aux décisions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ainsi, la MINUAD continue de procéder au transfert progressif des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies suivant les principes de l'avantage relatif et de la complémentarité. Le manque persistant des ressources dont a besoin l'équipe de pays des Nations Unies pour étendre sa présence et ses activités au Darfour continue toutefois d'entraver fortement le transfert des tâches confiées à l'Opération. Je compte sur les pays donateurs pour aider à combler les lacunes dans les domaines essentiels, tels que l'égalité des sexes et l'état de droit, tandis que la MINUAD continue de collaborer avec l'équipe de pays et les partenaires de la société civile en vue d'assurer la viabilité de l'appui fourni par l'intermédiaire de la mission de maintien de la paix.

72. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ancien Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Martin Ihoeghian Uhomobhi, pour l'action qu'il a menée pendant un an à la MINUAD en faveur de la paix au Darfour. Je salue également les efforts déployés par le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint par intérim, Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo, ainsi que ceux de la direction et du personnel de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de l'action humanitaire, qui continuent d'œuvrer inlassablement à la recherche d'une paix durable au Darfour, souvent dans des conditions très difficiles. Je souhaite aussi remercier mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur engagement inébranlable en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.

